

Plaidoyer pour la promotion du genre dans le domaine agricole en Côte d'Ivoire

[Advocacy for the promotion of gender in agriculture in Côte d'Ivoire]

Yéboué ALLANGBA¹ and Bassémory KONE²

¹Maitre-Assistant, UFR Information, Communication et Arts, département de Communication, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

²Maître de conférences, Laboratoire des Sciences de la Communication, des Arts et de la Culture (LSCAC), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: With a view to economic growth that generates social well-being with an accessible, efficient and quality public service, the Ivorian government has adopted the State of Côte d'Ivoire has developed the Government's Social Program 2019-2020 (PSGov 2019-2020). In its strategic axis 5 of this program aims to create the conditions for improving the well-being of populations in rural areas and to ensure food security. How to achieve this in the agricultural sector marked by the persistence of gender inequalities? The article proposes a systematic integration of gender in the agricultural sector in rural areas. The main objective of this study is to show the interest of taking gender into account in agricultural development projects in order to allow everyone, men and women, to enjoy the fruits of their labors in a fair and equitable manner. The hypothesis of this study is: the development of the rural world is ensured when inequalities between men and women are reduced considerably in the rural agricultural sector. As a methodology, the Gender approach, the product of a comparative analysis of the situation between men and women through a quantitative and qualitative method enhanced by documentary research, we identify the different characteristic elements of inequality gender in the agricultural sector in rural areas.

KEYWORDS: advocacy, promotion, gender, agricultural sector.

RESUME: Dans la perspective d'une croissance économique qui génère un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité, le gouvernement ivoirien a adopté le l'État de Côte d'Ivoire a élaboré le Programme Social du Gouvernement 2019-2020 (PSGouv 2019-2020). Dans son axe stratégique 5 de ce programme vise à créer les conditions d'amélioration du bien-être des populations en milieu rural et à assurer la sécurité alimentaire. *Comment y parvenir dans le secteur agricole marqué par la persistance des inégalités de Genre ?* L'article propose une intégration systématique du genre dans le secteur agricole en milieu rural. L'objectif principal de cette étude est de montrer l'intérêt de la prise en compte du genre dans les projets de développement agricole afin de permettre à tous, hommes et femmes de jouir de façon juste et équitable des fruits de leurs labeurs. L'hypothèse de cette étude est: le développement du monde rural est assuré quand les inégalités entre les hommes et les femmes sont réduites considérablement dans le secteur agricole rural. En tant que méthodologie, l'approche Genre, produit d'une analyse comparée de la situation entre hommes et femmes à travers donc une méthode quantitative et qualitative renchérie par la recherche documentaire, nous identifions les différents éléments caractéristiques de l'inégalité du genre dans le secteur agricole en milieu rural.

MOTS-CLEFS: plaidoyer, promotion, genre, domaine agricole.

1 INTRODUCTION

Par la « Déclaration de Lomé »¹, les États membres de la CEDEAO s'engagent à rendre effectif l'intégration du Genre dans leur Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles. Dans ce contexte, des projets de développement tels que le Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), il est apparu nécessaire de sensibiliser et de former les Organisations Professionnelles Agricoles et interprofessions en matière de Genre, et de mettre en place des mécanismes favorisant la participation des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables dans le secteur agricole. De plus, l'État de Côte d'Ivoire à travers l'axe stratégique 5 du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 (PGGouv 2019-2020), vise à créer les conditions d'amélioration du bien-être des populations en milieu rural et à assurer la sécurité alimentaire. Malgré cette volonté affichée, force est de constater la persistance des inégalités de Genre dans le secteur agricole. Parmi les causes de cet état de fait, nous pouvons citer : une connaissance approximative ou erronée du concept, un manque d'appropriation de la question de Genre par les décideurs des structures et filières et à une faible capacité des acteurs à adresser la problématique Genre. Pourquoi les inégalités de genre persistent-elles en milieu agricole ? Nous formulons l'hypothèse que la persistance des inégalités de genre en milieu agricole s'explique par la faible implication des acteurs de la prise de décision au niveau national, régional et local dans les politiques de sensibilisation la promotion du genre en milieu agricole.

2 MATÉRIELS ET MÉTHODES

L'étude a mobilisé l'étude documentaire à travers les données recueillies dans les rapports, les ouvrages, les articles scientifiques et analysée qualitativement et quantitativement.

Cette recherche documentaire nous a permis d'avoir des données statistiques en pourcentage abondant dans le sens des inégalités dans l'intégration systématique des femmes et des hommes (les uns et les unes) dans le secteur agricole en milieu rural. La mobilisation de données généralement structurées sur un nombre important d'individus, a permis de déceler l'inégalité dans le monde agricole entre les hommes et les, femmes dans le secteur agricole en milieu rural. importantes, ces données ont permis de mesurer des phénomènes et de quantifier des liens entre les femmes et les hommes dans le secteur agricole. En définitive, la recherche documentaire a permis d'identifier les inégalités entre hommes et femmes dans le monde agricole en milieu rural et d'avoir des données relatives à cette sphère de la femmes et de l'homme.

Sur le plan théorique, la théorie du genre et du pouvoir a été retenue. Cette dernière, propose une définition du genre qui explicite un rapport du pouvoir: « le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir » (Joan Scott1988). Connell (1987) stipule que *l'inégalité des genres est une construction sociale* qui provient de long processus de socialisation et d'éducation. La distribution du travail en fonction de normes de genre et *l'inégalité salariale* produisent des inégalités économiques pour les femmes. Les approches de genre visent à satisfaire les différents besoins des uns et des unes (hommes et femmes) de façon à contribuer à l'équilibre du pouvoir et à des pratiques équitables. Elles s'efforcent aussi de trouver des moyens d'autonomisation des femmes au travers de l'acquisition d'aptitudes et d'informations. Cette approche permet essentiellement dans cette étude de mobiliser les politiques afin de réduire les inégalités entre les uns et les unes dans l'intégration systématique de ceux-ci dans le secteur agricole en milieu rural. Ce qui postule que les uns et les unes ont droit d'avoir accès à la terre pour la production agricole. Cela permettrait ainsi de réduire considérablement la pauvreté, la famine en milieu rural et consistera un point focal pour l'amélioration des conditions de vie des uns et des autres. En effet, l'approche genre dans ce travail postule qu'il y ait un égal accès de l'homme et de la femme aux terres agricoles.

3 RÉSULTATS

3.1 UNE ANALYSE DE GENRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes fait partie intégrante de chacun des 17 Objectifs de Développement Durable. C'est par l'atteinte de cet objectif que l'on parviendra à assurer la justice et l'inclusion, à développer des économies qui bénéficient à toutes et tous et à préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures. Aussi, le cadre de coopération de développement durable dans le but de contribuer à l'atteinte des ODD 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 12, prévoit-

¹ Atelier du 14 au 16 juin à Lomé (Togo) à l'initiative de la FAO Cote d'Ivoire, avec l'appui de l'UNFPA, du PNUD, de la CEDEAO et de l'École Nationale Supérieur de Statistique et de l'Économie Appliquée (ENSEA)

il de promouvoir une agriculture durable au profit des agriculteurs, tirée par la transformation structurelle de l'économie RCI, NU-CI, 2020, p.10). En termes de résultat escompté d'ici 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de production modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie.

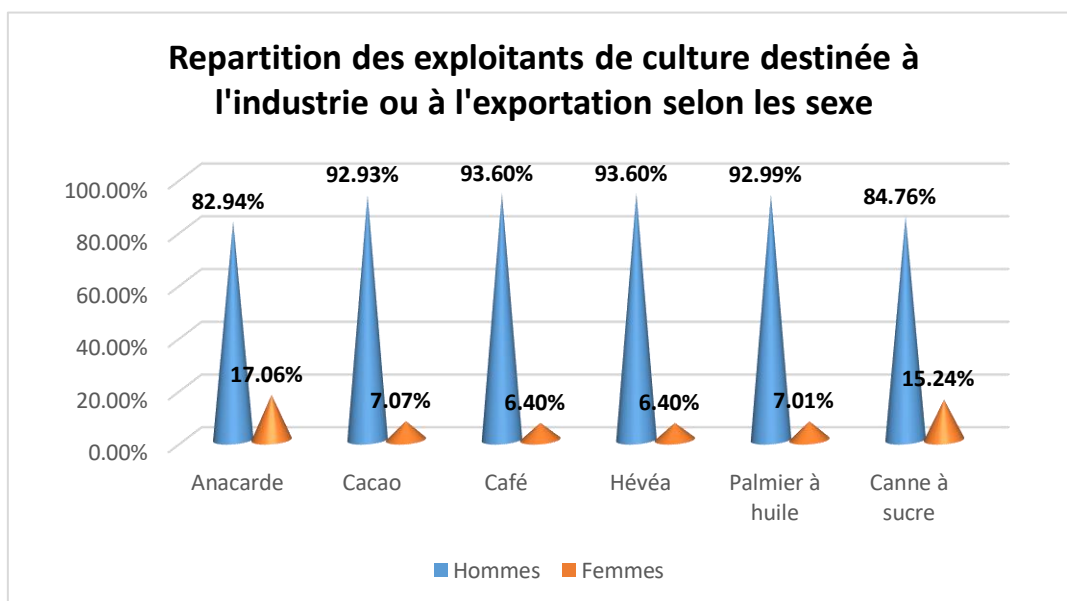


Fig. 1. Répartition hommes/ femmes dans le secteur agricole (culture de rente, cacao, café, anacarde, hévéa, coton, vivrier) en termes d'accès et de contrôle

Source: Réalisé par l'ONEG (2019) à partir des données du Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016

Selon les résultats du Recensement des exploitants et exploitations agricoles (MINADER, 2019), la production végétale est pratiquée par 1 664 302 exploitants agricoles. Parmi ces eux, l'on dénombre 362 916 femmes, soit 21,8% des exploitants de la production végétale. Le secteur de l'élevage, regroupe 666479 exploitants. Les femmes évoluant dans cette activité, au nombre de 92 308, représentent 13,9% de l'ensemble des exploitants pratiquant l'élevage. Dans la sylviculture, sur 12 469 exploitants, on dénombre de 1 090 femmes, soit 8,7% des sylviculteurs. Quant à la pêche artisanale, elle est pratiquée par 33099 exploitants dont 3 133 femmes, soit 9,5% des pêcheurs. L'aquaculture est l'activité de 2905 aquaculteurs, dont 577 femmes (19,9%).

Globalement, en Côte d'Ivoire, l'agriculture traditionnelle, dans laquelle les femmes sont impliquées, est caractérisée par la pénibilité liée à l'utilisation d'un outillage rudimentaire la daba, la hache, la machette, etc. La récolte, le conditionnement des produits, la collecte des produits et leur transport sur la tête (avec aussi le bébé au dos), la recherche permanent de bois de chauffe et de l'eau à des distances souvent très longue, renforcent la pénibilité du travail des femmes en milieu rural.

3.2 DIFFICILES ACCÈS À LA TERRE AUX FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN MILIEU AGRICOLE

La question du genre dans le domaine agricole se pose en termes d'accès et de contrôle. Le profil d'accès et de contrôle recense les différentes ressources utilisées pour mener à bien les tâches identifiées dans le profil d'activités. Il indique qui a accès aux ressources et qui en contrôle l'utilisation. Au titre de la loi n°98 – 750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, l'égalité d'accès à la terre est garanti aussi bien pour les hommes et que les femmes de nationalité ivoirienne. L'accès est à comprendre comme une liberté, une permission, un droit d'utiliser ces ressources; quant à avoir le contrôle, cela signifie maîtriser, détenir un droit de décision concernant la ressource.

Cependant, les pratiques d'accès des hommes et des femmes à la terre en milieu rural (conditions d'accès, fondements des pratiques) sont marquées par une forte discrimination et inégalité d'accès des femmes en faveur ou au contraire des hommes quel que soit le système social en vigueur: système lignager, système de succession, système matrimonial.

Dans le domaine agricole, les ressources se structurent en deux catégories, à savoir: les ressources productives (la terre, l'équipement...), les ressources liées à l'environnement de la production (le crédit, l'éducation, l'information...). Il en découle

que les profits qui sont réalisés grâce à la production domestique et communautaire soulignent qui en bénéficie. Globalement le profil de l'accès à la propriété foncière et à l'héritage selon le genre se présente comme suit:

Tableau 1. Accès à la propriété foncière et à l'héritage

Année	Total certificats fonciers délivrés	Part des hommes		Part des femmes	
		Nbre	%	Nbre	%
2017	4 949	4 037	81,6	559	11,3
2018	5 976	4 907	82,1	688	11,5
2019	7 071	5 812	82,2	842	11,9
2020	7 260	5 964	82,1	873	12,0

Source: statistiques de l'AFOR

Sur la période 2017-2020 (KONE M. IBO G.J., 2009, p. 16), le taux d'accès des femmes aux certifications foncières oscille entre 11,3% et 13%. De plus les femmes agricultrices ne sont pas dans le programme conventionnel de l'agriculture « elles ne possèdent pas de terre arable ni les autres intrants agricoles

De plus, le contrôle des ressources foncières s'inscrit dans le cadre des systèmes « hautement patriarcaux ». Les femmes sont affectées par les lois discriminatoires d'héritage et de propriété à cause des préjugés sexistes. Au sein des groupes domestiques, on distingue entre les aînés, qui contrôlent les ressources foncières, et les cadets et les jeunes, dont l'accès à la terre est souvent difficile. Il en est de même entre les intérêts des hommes et ceux des femmes. La femme ne peut hériter de biens (matériels et fonciers) ni en tant que fille du défunt, ni en tant que nièce et encore moins en tant qu'épouse car ce sont les frères qui constituent le premier ordre d'héritier; et il n'y a aucune vocation successorale entre époux. La femme est donc doublement marginalisée. En droit traditionnel, la femme est incorporée à l'héritage; elle fait partie des biens susceptibles d'être transmis par héritage. Elle se trouve ainsi dans une dépendance totale vis-à-vis de son époux et de sa belle-famille.

Les femmes agricultrices ne sont simplement pas dans le programme conventionnel de l'agriculture., Elles ne possèdent pas de terre arable, ni les autres intrants agricoles qui les rendront compétitives par rapport à leurs homologues hommes. En effet, elles souffrent de l'exclusion sociale et sont coincées dans les systèmes hautement patriarcaux qui les contrôlent et leur refusent l'opportunité d'avoir le pouvoir et de prendre les décisions clé de leur vie. Et pourtant, les femmes représentent le plus gros de la production agricole qui est la base de l'économieivoirienne. Elles sont responsables de la sécurité alimentaire, de l'utilisation de la nourriture et d'autres besoins sociaux (eau, énergie/carburant, assainissement au niveau des ménages) nécessaires pour la production et la maintenance du capital humain de la Côte d'Ivoire. Les femmes constituent le pilier de la production vivrière où elles assurent **60 à 80%** de la production et commercialisation vivrière (PND 2016-2020, T1 42). Ce n'est pas le cas pour les cultures pérennes qui relèvent le plus souvent de la responsabilité des hommes. Toutefois, la participation de la femme aux activités de production agricole se fait de trois manières (i) la participation aux travaux dans les champs familiaux; (ii) la participation aux travaux dans les champs personnels; (iii) la participation aux travaux dans les champs collectifs.

Concernant les champs familiaux, la femme participe de façon active aux travaux du champ familial sous la direction du chef de famille, le mari ou l'aîné de la famille. Les spéculations cultivées sont généralement des cultures pérennes destinées à la vente pour l'entretien du ménage. Les femmes à ce niveau participent aux semis, au sarclage et à la récolte et est en plus chargée de la préparation des repas pour les membres de la famille travaillant dans le champ familial. De manière générale, la répartition des tâches entre l'homme et la femme est faite en fonction de la résistance (perçue) de chacun. Ainsi, les tâches difficiles demandant plus d'effort physique sont du domaine de l'homme notamment la confection le défrichage, la préparation des champs et le labour. Pour celle demandant davantage de finesse et d'attention, elles sont laissées à la femme à savoir, le semis, le sarclage et la récolte.

Même si la femme participe de façon active à l'entretien des champs familiaux, elle possède pour son propre compte un petit *champ personnel*. Dans ce champ, elle cultive des maraîchers, du riz, des tubercules et autres plantes qu'elle utilisera pour l'alimentation familiale.

En ce qui concerne la création de champs collectifs (communautaires), on observe une implication des femmes. Cette pratique initiée par les intervenants extérieurs (ONG, projets) permet l'association des forces en vue d'une plus grande efficacité. Le fruit de ces champs est vendu pour l'acquisition ou la réparation de biens collectifs (moulin, construction de puits ou de pompe hydraulique). Parfois, la récolte sert à la prise en charge (alimentaire et/ou financière) d'enseignants, de personnels soignant ou de tout autre agent de l'Etat de la localité. Elle sert aussi parfois de fonds pour l'organisation de fêtes.

La transformation et la commercialisation des produits sont des activités généralement accomplies par les groupements de femmes à partir de la récolte provenant des champs collectifs.

Comme on peut le constater, traditionnellement les forces de travail, la « main d'œuvre pour la mise en œuvre » sont produites par la femme. La femme est source « d'énergies nouvelles et renouvelables », les ressources humaines indispensables sans lesquelles l'exploitation n'est pas possible. Ainsi dans le système lignager, la terre, source potentielle de production alimentaire et la femme source potentielle de production d'énergies humaines font l'objet de transactions coutumières, sous formes d'échanges, de contrepartie, de dons, de dettes ou de dot, d'obligations.

Généralement, les femmes ne jouissent pas du contrôle direct des terres; elles accèdent de manière indirecte à la terre de deux façons: (i) Avant d'être mariée: la femme travaille comme membre dépendant de sa famille et participe aux travaux agricoles avec sa mère; (ii) Une fois mariée, la femme travaille sur des terres appartenant à son mari ou à la famille de celui-ci.

Les conditions d'accès des femmes sont donc déterminées par leur statut conjugal: mariées, veuves, jeunes filles célibataires ou divorcées. La femme mariée est partagée entre les champs familiaux (dont le produit est contrôlé par le mari) et ses champs personnels. Les femmes jouent un rôle important comme main d'œuvre dans les cultures d'exportation que représentent le coton et l'anacarde au Nord, le café et le cacao en zone forestière, etc.

4 DISCUSSION

Les résultats révèlent un faible taux d'accès aux femmes d'intégration dans le secteur agricole en milieu rural. Les données en pourcentage ont toutes montrées sur tous les plans que les femmes en termes d'accès à la terre et plus précisément son intégration systématique dans le secteur agricole reste à discuter. L'analyse genre permet d'identifier des moyens par lesquels le développement agricole peut remédier à ces problèmes et contribuer à la productivité et à l'équité.

Malgré le principe de l'égalité hommes-femmes consacré par la loi et les différents textes juridiques, la vie de la femme agricultrice est marquée par des inégalités hommes/femmes en sa défaveur et est régie par des règles et des pratiques coutumières qui consacrent la répartition classique des rôles et tâches entre l'homme et la femme. Les données sont concordantes sur le fait que les femmes rurales ont moins accès aux ressources productives (terre, bétail...), aux services (financier, éducation, vulgarisation...) et aux débouchés que les hommes. Du fait des tâches qui reviennent aux femmes dans la vie sociale et économique des ménages en milieu rural, (elles assurent l'éducation des enfants, elles approvisionnent les familles en combustible ligneux, elles assurent la vente de bois en détaillant, exploitent, transforment et commercialisent les produits de cueillette qui entrent dans l'alimentation familiale ou sont utilisés à des fins médicinales ou commerciales) la compréhension du concept genre et son intégration dans l'agriculture revêt une importance capitale pour la productivité agricole. La gestion durable de l'agriculture exige la participation de tous, spécialement celle des femmes. Mieux comprendre la contribution des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des principales options en matière de développement agricole et plus particulièrement dans les actions de vulgarisation demeure un défi.

Par ailleurs, la main d'œuvre féminine intervient tant dans les cultures vivrières que dans les cultures dites de rente (le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, le coton...) considérées comme l'apanage des hommes, est très souvent non ou mal rémunérée. Cette situation, à l'instar de plusieurs autres facteurs, contribue à la persistance des inégalités entre homme et femme. L'analyse des faiblesses constatées dans la prise en compte du genre dans les projets et programmes agricoles révèle que l'obstacle majeur réside dans la faible capacité des acteurs à adresser la problématique genre. Le concept genre n'est pas bien compris. Les connaissances sur l'approche genre demeurent approximatives. Une des principales leçons tirées est la nécessité d'un renforcement des capacités des acteurs en analyse genre. Selon ONU Femme (2012), si les femmes bénéficiaient du même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient augmenter les récoltes de leurs exploitations agricoles de 20 à 30%, permettant ainsi de sortir de la famine 100 à 150 millions de personnes. Aussi, pour Ban Ki-moon: « *L'autonomisation des femmes rurales est cruciale si nous voulons mettre un terme à la faim et à la pauvreté. En refusant d'accorder aux femmes des droits et des opportunités, nous privons leurs enfants et leurs sociétés d'un avenir meilleur. Voilà pourquoi les Nations Unies ont récemment lancé un programme en faveur de l'autonomisation des femmes rurales et d'une sécurité alimentaire accrue* » (ONU FEMME, 2012).

La prévalence des stéréotypes de genre et les restrictions sociales excluent souvent les femmes des programmes de recherche et de vulgarisation agricole. Il a été démontré que d'importantes inégalités existent entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources, la terre, le travail et le crédit entre autres (Deere et Leon, 2003). Par conséquent, les femmes font face à des contraintes qui limitent leurs rôles potentiels, comme leaders et agriculteurs, dans l'accroissement de leurs productivités et dans la diffusion des technologies à travers leurs réseaux sociaux. La prise en compte des femmes par une approche genre dans le développement agricole se heurte à une faible capacité des acteurs à adresser la problématique genre. Le concept genre n'est pas bien compris (Assienan K. C. Juillette en 2013, cité par FIRCA, 2019, 12). Les connaissances sur

l'approche genre demeurent approximatives. Le système de culture des femmes, leurs contraintes, ce qui fonde leurs décisions, les relations de subordination qui les lient aux hommes ne sont pas suffisamment analysées et intégrées dans l'élaboration des programmes et projets de développement

Au niveau des méthodes de travail, les approches de développement sont centrées sur les spéculations et insuffisamment sur les hommes (capital humain). La connaissance du milieu d'intervention intègre faiblement les données socioculturelles et les relations de pouvoir entre les acteurs. Les stratégies de communication utilisées dans la mise en œuvre des programmes ne favorisent pas une modification des relations de genre. Les données différenciées par genre ne sont pas encore systématisées pour tous les indicateurs. Quand ces données existent, elles ne font pas l'objet d'exploitation, d'analyse et de commentaires en vue d'une réorientation des interventions. Les technologies diffusées ne sont pas évaluées dans une perspective genre pour analyser les effets et impacts sur les femmes et sur les hommes. Les difficultés liées à la pénibilité et charges de travail des femmes sont très peu adressées par les différents projets et programmes. Les appuis aux organisations agricoles ne sont pas systématiquement fournis. Il n'y a pas assez de synergie d'action entre les techniciens spécialisés en production animale et spéculation végétale et ceux spécialisés en appui aux Organisations Professionnelles Agricoles.

5 CONCLUSION

L'égalité d'intégration systématique entre hommes-femmes dans le secteur agricole en milieu rural constitue plus que jamais une composante à part entière du développement durable. Cependant, notre étude et plusieurs autres ont montré et démontré la marginalisation du genre dans cette sphère et cela constitue une entrave continue en milieu rural en termes de la faim et de la famine. Pour y parvenir les politiques suivantes doivent être menées: (i) Renforcement du dispositif institutionnel pour une meilleure prise en compte du genre dans le secteur agricole en milieu rural; (ii) Élaborer et diffuser des outils d'intégration du genre auprès du personnel du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et de ses partenaires afin de les utiliser dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des plan, programme et projet dans le secteur agricole en milieu rural; (iii) Mettre en place un mécanisme de promotion de la représentativité des femmes dans les positions dans le secteur agricole en milieu rural; (iv); Améliorer la capacité analytique des institutions politiques pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux de certains problèmes; Amener les décideurs politiques à améliorer les lois et règlements en faveur de projets et de programmes (v); Encourager les décideurs politiques et publics à agir davantage en synergie avec les populations et à descendre sur le terrain; (vi) Amener les décideurs à s'impliquer davantage dans la production et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des programmes ou projets; (vii) Renforcement de la communication en matière de genre.

REFERENCES

- [1] BAD (2015), Autonomisation économique des femmes africaines grâce à une participation équitable dans les chaînes de valeur agricoles.
- [2] Deere, C. D. et M. León. 2003. The gender asset gap: Land in Latin America. *World Development*. 31 (6): 925-947.
- [3] ENSESI (2016), Enquête Nationale sur la Situation de l'emploi et le Secteur Informel: rapport descriptif sur la situation de l'emploi tome 1, Décembre 2016.
- [4] F. HÜTZ-Adams, et al. (2017), Vers un calcul du revenu vivant pour les ménages de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.
- [5] FIRCA (2019), Politique du genre du FIRCA: Rapport définitif, Abidjan, février 2019.
- [6] FONDATION MONDIALE DU CACAO (2018), Le cacao et les objectifs mondiaux: accélérer l'autonomisation des femmes (ODD5), viii Fairtrade International, Revenu des producteurs de cacao.
- [7] INS (2015). Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire: Profil de pauvreté, Côte d'Ivoire.
- [8] Ministère du plan et du développement (2016), Plan National de Développement 2016-2020, Résumé analytique T1 42.
- [9] MINADER (2019), Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016, synthèse des résultats du REAA, vol 1.
- [10] ONU FEMME (2012), Le rôle des femmes dans le développement rural, la production alimentaire et l'éradication de la pauvreté <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2012/10/the-role-of-women-in-rural-development-food-production-and-poverty-eradication> consulté le 05/07/2022.